



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI 22 MAI  
2024

**OBJET : Commissions municipales permanentes**

**Délibération n° 2024-041**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI VINGT DEUX MAI A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 16 mai 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Didier MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, JoËLLE RICHARD, CEDRIC BOUET, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** M. Claude POMIES A Mme Marie ASSIBAT, Mme Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, Mme Danielle BARRAUD A Mme Nathalie DARRIEUMERLOU, M. Jean-Pierre CAUDY A M. André EVRARD.

**EXCUSES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Alexandre MARTIN,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

**Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Conseillers Municipaux présents : 22**

**Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4**

**Conseillers Municipaux excusés : 3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant la création de 6 commissions municipales permanentes,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,



Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L 2121-22 Territoriales, "*Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale*",

Considérant tout l'intérêt pour la commune de créer des commissions municipales permanentes ayant pour objet d'examiner des dossiers et questions ayant trait au fonctionnement municipal,

Considérant que ces commissions sont composées exclusivement de membres en activité du Conseil Municipal,

Considérant que ces commissions sont présidées de droit par M. le Maire,

Considérant que la composition de ces commissions doit notamment respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale,

Considérant l'intérêt de créer une 7<sup>ème</sup> commission municipale permanente « *Travaux* »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : la création d'une 7<sup>ème</sup> commission municipale permanente "*Travaux*" (8 membres) et ce, pour toute la durée restante de ce mandat municipal.

Article 2 : d'élire, en son sein, les membres des différentes commissions municipales permanentes susmentionnées au titre de la durée restante de ce mandat municipal :

### **Commission municipale "*Administration, Solidarité et Génération séniors*"** (8 membres)

- Marie ASSIBAT, Adjointe au Maire
- Philippe PELLARINI, Adjoint au Maire
- Danièle CASTAING, Conseillère Municipale
- Sonia DUBOSC, Conseillère Municipale
- Chrystelle BARON, Conseillère Municipale
- André EVRARD, Conseiller Municipal
- Paulette SAINT-GERMAIN, Conseillère Municipale
- Jérémy MARTI, Conseiller Municipal

\* \*

### **Commission municipale "*Cadre de vie et Sécurité*"** (8 membres)

- Claude POMIES, Adjoint au Maire
- Danièle CASTAING, Conseillère Municipale
- Philippe BOP, Conseiller Municipal
- Sonia DUBOSC, Conseillère Municipale
- Jean-Pierre CAUDY, Conseiller Municipal
- Nathalie DARRIEUMERLOU, Conseillère Municipale
- Jean-Pierre TRABESSE, Conseiller Municipal
- Yves Jean CAZABAN, Conseiller Municipal

\* \*



**Commission municipale "Commerce et Attractivité"**  
(8 membres)

- **Isabelle MÉCHIN**, Adjointe au Maire
- **Didier MARTIN**, Conseiller Municipal
- **Nathalie DARRIEUMERLOU**, Conseillère Municipale
- **Thierry BOURREC**, Conseiller Municipal
- **Sandrine SATABIN**, Conseillère Municipale
- **Evelyne PISSOAT**, Conseillère Municipale
- **Alexandre MARTIN**, Conseiller Municipal
- **Isabelle MAUMUS**, Conseillère Municipale

\* \*

**Commission municipale "Cultures et traditions"**  
(8 membres)

- **Isabelle MÉCHIN**, Adjointe au Maire
- **Joëlle RICHARD**, Conseillère Municipale
- **Bernard MALHERBE**, Conseiller Municipal
- **Danielle BARRAUD**, Conseillère Municipale
- **Thierry BOURREC**, Conseiller Municipal
- **Sandrine SATABIN**, Conseillère Municipale
- **Isabelle MAUMUS**, Conseillère Municipale
- **Paulette SAINT-GERMAIN**, Conseillère Municipale

\* \*

**Commission municipale "Loisirs, Sports et Jeunesse"**  
(8 membres)

- **Corinne LAFFITTAU**, Adjointe au Maire
- **Bernard MALHERBE**, Conseiller Municipal
- **Joëlle RICHARD**, Conseillère Municipale
- **André EVRARD**, Conseiller Municipal
- **Chrystelle BARON**, Conseillère Municipale
- **Danielle BARRAUD**, Conseillère Municipale
- **Yves Jean CAZABAN**, Conseiller Municipal
- **Jean-Pierre TRABESSE**, Conseiller Municipal

**Commission municipale "Espace public et urbanisme"**  
(8 membres)

- **Vincent BARRAILH-LAFARGUE**, Adjoint au Maire
- **Evelyne PISSOAT**, Conseillère Municipale
- **Didier MARTIN**, Conseiller Municipal
- **Philippe PELLARINI**, Adjoint au Maire
- **Jean-Pierre CAUDY**, Conseiller Municipal
- **Philippe BOP**, Conseiller Municipal
- **Jérémy MARTI**, Conseiller Municipal
- **Florence GACHIE**, Conseillère Municipale



\* \*

## Commission municipale "Travaux" (8 membres)

- **Philippe PELLARINI**, Adjoint au Maire
- **Evelyne PISSOAT**, Conseillère Municipale
- **Didier MARTIN**, Conseiller Municipal
- **Vincent BARRAILH-LAFARGUE**, Adjoint au Maire
- **Jean-Pierre CAUDY**, Conseiller Municipal
- **Philippe BOP**, Conseiller Municipal
- **Jérémy MARTI**, Conseiller Municipal
- **Florence GACHIE**, Conseillère Municipale

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 23 mai 2024

Le Maire



  
**Xavier LAGRAVE**

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-